



**IR  
TS**

INSTITUT  
REGIONAL  
DU TRAVAIL  
SOCIAL

NOUVELLE  
- AQUITAINE  
BORDEAUX

VALIDATION  
DES ACQUIS DE  
L'EXPÉRIENCE  
(VAE)

ACCOMPAGNEMENT  
À LA VAE

-  
TRANSFORMEZ  
VOTRE EXPÉRIENCE  
EN DIPLÔME AVEC  
LA VAE

---

Développeur  
de talents sociaux  
& solidaires

# VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

## La VAE, pour qui ?

La VAE constitue une autre voie d'accès à l'obtention d'un diplôme. C'est un droit individuel qui permet à toute personne qui justifie d'une activité en rapport direct avec le contenu de la certification visée (activité salarié, bénévole, volontariat, mandat électoral, proches aidants, aidants familiaux, sportif de haut niveau, etc) de faire reconnaître ses compétences et valider un ou plusieurs blocs de compétences d'une certification.. Il n'y a pas de durée minimale d'expérience exigée.

**L'IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux vous accompagne en tant qu'organisme accompagnateur.**

## Durée et modalités d'accompagnement, lieu

- 20 heures maximum : séances collectives
- 30 heures maximum : entretiens individuels
- Actes formatifs et périodes d'immersion professionnelle possibles
- Accompagnement entièrement pris en charge par France VAE (frais pédagogiques)
- A l'IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux

## Les étapes de la VAE

1. Demande de VAE :
  - Toutes les demandes de VAE doivent être effectuées sur :

<https://vae.gouv.fr/>

2. Vous devez créer votre compte puis saisir la demande :

- le diplôme visé
- le descriptif des expériences (aucun justificatif demandé)

**Toutes les expériences peuvent être prises en compte.**

3. Une liste d'organismes accompagnateur (appelé Architecte Accompagnateur de Parcours-AAP) s'affichera, l'Institut est référencé sous le nom de:

**IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux**

4. L'équipe sera informée de votre demande et vous contactera sous 8 jours pour convenir d'un rendez-vous.

5. Lors de ce rendez-vous:

- l'équipe VAE étudie la faisabilité
- elle co-construit avec vous votre parcours d'accompagnement
  - séances collectives (20 heures maximum)
  - entretiens individuels (30 heures maximum)

6. Elle déposera sur la plateforme votre parcours que vous devrez valider.

7. Lorsque vous aurez validé votre parcours, elle fera la demande de financement (un financeur unique est possible, hors frais annexes).

8. Après réception de votre recevabilité et l'accord de prise en charge financière, votre parcours d'accompagnement pourra alors débuter

9. L'équipe VAE de l'IRTS Nouvelle-Aquitaine Bordeaux sera votre référent tout au long de votre parcours.

## RÉCAPITULATIF DES ÉTAPES :



1.  
Votre  
inscription

2.  
Notre  
rencontre

3.  
Votre dossier  
de faisabilité

4.  
Votre  
accompagnement

5.  
Fin de parcours

- Prise en compte de votre candidature et proposition de rendez-vous
- Etude de la faisabilité de votre projet
- Co-construction de votre parcours personnalisé

- Envoi de votre dossier de faisabilité
- Notification de votre avis de recevabilité par le certificateur sous 2 mois

- Durée 8 mois maximum

- Entretien avec le jury
- Rdv post jury en cas de validation partielle ou de non validation

## Contacts

- **Architecte accompagnateur de parcours / suivi pédagogique :**

Isabelle JAUNAUX  
i.jaunaux@irtsnouvelleaquitaine.fr  
05 56 84 20 19

- **Suivi administratif :**

Marion Lambert  
m.lambert@irtsnouvelleaquitaine.fr  
05 56 84 25 41



Prestations et locaux accessibles aux personnes en situation de handicap

**irtsnouvelleaquitaine.fr**

Suivez-nous sur :

 Facebook @irtsnouvelleaquitaine

 LinkedIn @irtsnouvelleaquitaine

 Instagram @irtsnouvelleaquitaine

Scannez-moi !



---

9 avenue François Rabelais  
33400 Talence  
05 56 84 20 20  
contact@irtsnouvelleaquitaine.fr